

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BENEST

Séance du 12 FEVRIER 2004

DEPARTEMENT

CHARENTE

L'an deux mille quatre et le 12 février à 11 heure(s) 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

MEYER Jean-Jacques, Maire

MEYER, PEPIN, PELLETIER, PERROT, RIVET, GILBERT, ROUFFAUD, DEJEAN-BOUYER, BAUDUIN.

Absents : LOCHON

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) :
BAUDUIN Ghyslaine

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Date de la convocation
03.02.2004

Date d'affichage

Objet de la Délibération

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération du 13 décembre 2002, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 2 décembre 2003 au 6 janvier 2004 en Mairie de BENEST.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée "qu'aucune observation n'a été formulée" lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le pla ci-annexés.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant, et notamment l'arrêté municipal rendant

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le []
et publication,
du []
ou notification
du []

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Page 2)

DE LA COMMUNE de BENEST

Séance du 12 FEVRIER 2004

publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de BENEST.

le 13/02/2004

MEYER Jean-Jacques MAIRE DE BENEST

